

# Documentaire sur Grand Ecran

présente



## NOS LIEUX INTERDITS UN FILM DE LEÏLA KILANI

40 ans après : le deuil des années de plomb au Maroc...

Entre 1960 et 1980, sous le régime d'Hassan II, des centaines d'opposants politiques sont morts et des milliers ont disparu sans laisser de traces. En 2004, une **Instance équité et réconciliation**, mise en place par le roi Mohamed VI, a enquêté sur ces violences d'Etat afin d'en indemniser les familles victimes. Le film suit cette enquête au sein de quatre familles marocaines. Et laisse émerger un douloureux retour sur soi de toute une société, mais aussi un intime travail de mémoire et de deuil qui rejoint le travail cinématographique.

Maroc-France, 2008, 35 mm, Beta SP, DVD, DV CAM, 108'

**Première Mondiale du film au FID Marseille 2008**

**Festival des 3 Continents 2008**

**Festival du Cinéma Marocain 2008 - Prix du cinquantenaire**

**FESPACO 2009 - 1er prix du documentaire**

**Festival PanAfrica International - Prix "Micheline Vaillancourt" du meilleur documentaire**

**Prix du meilleur documentaire du Festival du cinéma africain, d'Asie et d'Amérique Latine de Milan 2009**



**Réalisation** : Leïla Kilani

**Scénario** : Leïla Kilani

**Image** : Eric Devin, Benoît Chamillard

**Son** : Meryem Rene

**Montage** : Leïla Kilani, Tina Baz

**Production** : INA, CDP, Socco Chico

**Distribution** : Documentaire sur Grand Ecran

**“la source de l’eau est trouble, on a nulle part où puiser.”**

*Nos lieux interdits* a été tourné pendant le temps où s’est tenue au Maroc l’enquête de l’Instance équité et réconciliation, entre 2004 et 2007. Durant ces trois ans, le film accompagne quatre familles dans leur quête de la vérité alors qu’eux-mêmes ou les membres de leur famille ont été emprisonnés ou d’autres, disparus. “ L’enjeu du film, explique la réalisatrice, est de faire exister des gens qui ont été effacés politiquement au point de disparaître au sein de leurs familles.”

### **Filmographie Leïla Kilani**

Née en 1970 à Casablanca, elle y a passé son enfance. Historienne de formation, cinéphile ou plutôt « assoiffée de cinéma », elle fut journaliste jusqu’en 1999. Elle a ensuite vécu au Moyen-Orient où elle a découvert de nombreux films égyptiens sur le câble. Son premier film regardé en VO est *E la nave va* de Federico Fellini, vu au ciné-club de la télévision marocaine. Nouredine Saïl -directeur du Centre de la cinématographie marocain depuis 2005- produisait cette émission culte des années 80 au Maroc.

**Tanger, le rêve des brûleurs - 2002**

**Zad Moultaqa - 2003**

**Nos lieux interdits - 2008**

## Rencontre avec LEILA KILANI

### - La genèse de *Nos lieux interdits*?

A partir de 1999, le Maroc a vu surgir la « mémoire noire », la mémoire de la violence politique qui s'était abattue sur le pays depuis l'indépendance en 1955 jusqu'à la mort du roi Hassan II en 1999. Des mots interdits comme « Tazmamart », le nom de la prison construite secrètement en 1972 pour y détenir les opposants au régime, ont enfin été prononcés. La figure de la victime, des récits sur les bagnes sont apparus dans la presse et dans la littérature. Les anciens tabous surgissaient enfin sur la scène publique.

Il y a eu alors concordance entre la libération des prisonniers et un mouvement des Droits de l'Homme, issu de l'ancienne opposition au régime, qui a négocié avec le pouvoir la question de la réparation.

Nous n'étions plus dans la dénonciation. Et c'est dans cet esprit que j'ai commencé à écrire mon projet de film. Un projet sur la représentation.

Mais quand l'Instance Equité et Réconciliation (IER) se met en place en janvier 2004, la donne est modifiée et je me suis demandée quoi faire.

### - Comment avez-vous alors imaginé le film?

J'ai décidé d'inscrire le film dans l'accompagnement de ce processus de « réparation » de l'IER. Mes référents étaient les expériences cinématographiques de Claude Lanzmann avec *Shoah*, de Rithy Panh au Cambodge, et bien sûr celle de André Van In qui a filmé le travail de la commission « pour la vérité et la réconciliation » mise en place par Nelson Mandela en Afrique du Sud (*La commission de la vérité*, en 1999). A la différence qu'au Maroc, l'Instance n'interroge qu'une des deux parties, puisque les tortionnaires ne sont pas interrogés. Ceci étant, je n'ai pas voulu travailler comme Van In, sur le « personnage collectif » qu'est la Commission. Je voulais circuler entre le privé et le public.

L'IER marocaine travaille sur la base de la doctrine de la justice transitionnelle : un récit collectif qui lave le corps social, qui fait catharsis, à travers le récit des victimes.

Une idéologie de la réconciliation. La particularité du modèle marocain est qu'il porte le système au paroxysme puisqu'il n'y a pas de rupture du régime.

Mes questions étaient les suivantes : qu'est-ce que je mets en scène ? Comment représenter la figure de la victime en évitant le compassionnel, la fascination du processus... et en restant dans le cinéma ? J'ai choisi de travailler sur le système politique et ses traces dans la famille.

### - Comment s'est déroulé le tournage?

J'ai rencontré des familles à travers l'Instance. Elles étaient difficiles à convaincre, pas du tout habituées à la caméra. Il a fallu un temps très long pour les approcher. L'équipe était réduite : un chef opérateur, mais pas d'ingénieur du son. Le tournage s'est effectué sur quatre ans. J'ai choisi de rester dans le cadre du salon marocain. De ne pas sortir de cet espace étroit. Nous ne tournions jamais dans la cuisine ou dans la chambre. Il y avait des directions de scène. Je proposais une ébauche de la séquence. Ils s'emparaient de cette proposition et improvisaient.

...

... Très vite, je me suis rendue compte qu'il n'y avait pas de figure héroïque parmi eux. Pas de héros, juste des anonymes. Et surtout, de la gêne et du silence. Et j'ai travaillé avec ça. Je n'ai pas voulu travailler avec les figures héroïques. Ce qui m'a bouleversée, ce sont ces anonymes, qui sont au même stade que le spectateur.

### **- Comment se sont formalisés vos rapports avec l'IER et les familles ?**

L'INA (Institut national de l'Audiovisuel) a obtenu l'accord de l'Instance en proposant un volet « archives » à notre travail. J'ai réalisé des centaines d'heures d'archives qui ont été remises à l'INA, stockées au Maroc, au Conseil Consultatif des Droits de l'Homme, pour les chercheurs. Et j'ai monté mon film en parallèle. A partir du moment où nous avons eu l'accord de l'Instance, il nous fallait faire le va-et-vient entre l'Instance et les familles. Le film a été montré aux familles. Personnellement d'abord et publiquement ensuite. Une première projection a eu lieu au Maroc en décembre dernier pendant le festival national du film à Tanger. Il va sortir en salles au Maroc. J'ai envie de le montrer via une association « Doc itinérant » qui circule de village en village en Peugeot 504. C'est là qu'est mon public naturel. La tournée est espérée à l'automne. J'aimerais également pouvoir le montrer sur Internet.

**Recueilli par Annick Peigné-Giuly**

## extraits du film



Des trous, des silences, recoudre, se reconstruire un soi quelconque. Par où vais-je commencer ? Je n'ai pas de souvenirs. Juste des mots, je répète des mots désordonnés...

Hassan Al Bou



Tant de gens ont disparu, ma petite. Têtes coupées et jetées et impossible d'en parler !

Rouqia Ait Shaykh



Il s'est changé à l'aube. J'ai dit : « tu vas où ? ». Il m'a dit : « au syndicat ». Depuis on ne l'a plus revu. Comme avalé par la terre. On l'a enfoui dans nos cœurs et on s'est tus...

Rouqia Ait Shaykh



Pour nous, ils ne sont pas morts. Ils sont encore vivants. Ils s'agitent dans nos corps, dans nos consciences. Une personne est morte quand tu vois sa tombe.

Rahma Hadan



Un silence de 60 ans ne peut être supprimé d'un simple coup de crayon. Moi-même je ne peux pas pardonner. Oui, j'en fais l'aveu. Pourtant la faute quand elle se propage devient celle d'une collectivité. S'il y a procès il doit être politique. Sans évoquer les individus. Ce sera le procès du régime politique tout entier. Pas de l'individu, quelle que soit sa responsabilité.

Hassan Al Bou

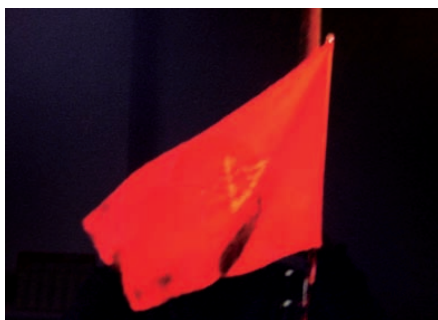
Extraits d'un article d'Isabelle Régnier paru dans *Le Monde* du 02/07/2008

« (...) D'une réflexion sur la mémoire de la violence politique au Maroc, inscrite dans la lignée de *Shoah*, le film de Claude Lanzmann, la cinéaste en est venue à placer le dispositif de l'instance au coeur de sa mise en scène. Pas pour en faire la chronique, mais plutôt pour l'appréhender comme le moteur d'une réappropriation de leur mémoire par les personnages auxquels elle s'est intéressée.

Mandatée en parallèle pour filmer le travail de l'instance (et constituer un fonds ayant vocation à être exploité par l'INA, coproducteur du film, et par les autorités marocaines), Leïla Kilani a rencontré ainsi la plupart de ses personnages - des familles dont l'un des membres a été victime de la violence d'Etat (disparu ou prisonnier politique). « Le Maroc n'est pas un pays où il y a eu 100 000 disparus, explique-t-elle. Il n'y a pas non plus un fonctionnement d'appareil d'Etat à décortiquer. Ce qui m'intéressait était ce qui produisait la terreur. C'est-à-dire l'indicible, la rumeur, et celle-ci partait des salons marocains. La terreur était à l'intérieur des familles »(...)

Le film a glissé d'une problématique centrée sur la parole des victimes, "une catégorie qui induit des certitudes en termes de représentation", à une autre, plus instable, fondée sur le dialogue entre des générations d'une même famille filmées chez elles, dans leur salon. (...) (...) L'histoire que révèle le canevas d'histoires tissé par le film a un goût amer. Après quatre ans durant lesquels chaque découverte ouvrait un puits de nouvelles questions, aucune des familles représentées n'a obtenu de réponses définitives de la commission. Dans le même temps, pourtant, un bouleversant travail s'est mis en branle : poussées par l'existence de cette commission et par le film, les différentes générations se sont arraché des mots pour dire une histoire jusque-là refoulée dans un non-dit étouffant. »

Isabelle Régnier



Documentaire sur Grand Ecran  
contact distribution :  
Emmanuelle Madeline - 01 40 38 04 00  
emadeline@documentairesurgrandecran.fr  
52 avenue de flandre 75019 Paris